



Préparation
Commune de Civrieux d'Azergues
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 14 mars à 20h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Mme Liliane DALLA LIBERA, Mme Isabelle ADELIN, Monsieur Loïc BOUCHARD, Madame Françoise BRESSON, Monsieur Jean PHILIBERT, Madame Isabelle LUC, Monsieur Rocco CAPPELLETTI, Monsieur Oliver PASQUAL, Monsieur Frank GRORUD, Madame Claire CARMIGNATO, Monsieur Etienne DU CHAFFAUT, Madame Béatrice CESARI, ROLLIN, Monsieur Denis BINAUD, Monsieur Gabriel EHRET

Etait absentes excusées: Brigitte BOURGEAY qui donne procuration à Isabelle ADELIN
Jean Baptiste PAULIN qui donne procuration à Marie Pierre TEYSSIER
Xavier ROLLIN qui donne procuration à Loïc BOUCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 16 votants: 19

Secrétaire de séance : Isabelle ADELIN

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour : l'avenant à la convention passée entre Chazay et Civrieux concernant la passerelle. Accord des élus.

Vote des taux d'imposition 2019

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition 2018 qui ont permis d'établir le budget 2019

Taxe d'habitation	4.94
Taxe foncière bâti	9.58
Taxe foncière non bâti	29.23

Le maintien de ces taux permet d'obtenir un produit attendu de 480 048€, soit 7 108€ de plus qu'en 2018. Compte tenu de la conjoncture, Mme le Maire propose le maintien de ces taux. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.



Vote du budget communal 2019

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 409 547€

Et la section d'investissement à 2 688 325.15€.

Les principaux investissements portent sur la réhabilitation de la Salle des Sports, la mise en place de caméras. Mme le Maire soumet au vote.

Par 1 abstention et 18 voix pour, le budget est adopté.

Vote du budget assainissement M 49

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recette pour la section d'exploitation à 313 697.90€.

Pour la section d'investissement à 512 496.52€.

Mme le Maire soumet au vote.

Par 1 abstention et 18 voix pour, le budget est adopté.

Vote du budget Zone d'aménagement des Verchères

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes, en la section de fonctionnement, comme en section d'investissement à la somme de 1 146 786€.

Ce budget prévoit principalement le rachat du terrain à EPORA et différents travaux de voirie ou honoraires bureau d'études

Mme le Maire soumet au vote.

Par 1 abstention et 18 voix pour, le budget est adopté.

Délibération attribution du marché au bureau d'étude pour révision du PLU

Suite à la consultation lancée le 27 novembre 2018, avec réponse pour le 30 janvier 2019, 7 candidats ont remis une offre dématérialisée. Après examen des offres, 3 candidats ont été invités à un entretien en mairie, en présence de la commission et de M. Girard, technicien conseil du SCOT. Aux termes de l'analyse des offres, il apparaît que la meilleure offre est celle présentée par le Bureau d'Etude AUA, elle obtient la note de 87.1/100. Le prix de l'étude s'élève à 40 725€ H.T.

Après avis de la commission d'urbanisme, Il est proposé d'attribuer le marché au bureau AUA et d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte d'engagement.

Elle soumet au vote.

A l'unanimité le conseil municipal valide cette proposition.

Delibération vente de terrain à M. Azoulay

M. Azoulay souhaite acquérir la parcelle cadastrée B n°433, d'une superficie de 114m² contigüe à la sienne. Après avis de la commission d'urbanisme, Il est proposé de fixer le prix de vente à 170€ le m² (prix pratiqué dernièrement sur la commune et fixé par le service des domaines). Cette parcelle n'étant pas intégrée dans l'inventaire communal, il convient de le faire et d'en déterminer la même valeur, afin de procéder aux écritures comptables de cession de biens.

Mme le Maire soumet au vote pour l'autoriser à signer l'acte de cession et intégrer cette parcelle dans l'inventaire communal.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.



Avenant n° 1 convention entre Chazay et Civrieux pour la passerelle

la convention de groupement entre nos deux Commune prévoyait que « Le coordinateur assurera l'avance de paiement des sommes dues pour le présent marché et se fera remboursé à 50 % de ces sommes par l'autre commune. Le marché sera donc financé à 50/50 par chacune des deux Communes. Chaque Commune fera son affaire de l'aménagement de l'accès à la passerelle réalisée dans le cadre de ce marché. »

Or avec le nouvel estimatif et la baisse du cout de la passerelle les accès ont été intégrés dans le cout. Il convient donc que l'on établisse un avenant à la convention pour modifier l'article 12 intégrant les accès dans les sommes avancées par le Coordinateur et remboursé pour la part la concernant, par la Commune de Civrieux, et ce afin d'intégrer ces couts à la subvention, celle-ci étant réparti au prorata des dépenses de chaque Commune. Le DCE pourra ensuite être lancé.

Mme le Maire soumet au vote.

Par 1 abstention et 18 voix pour, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer cet avenant.

Circulation rue de l'église – Mise en sens unique

Comme décidé lors de la dernière réunion du conseil municipal, la signalisation pour classer en sens unique cette rue, du petit pont au carrefour chemin du cimetière, est désormais effective. Les riverains en ont été informés.

Inauguration espace Verchères : Madame le Maire remercie tous les élus qui se sont mobilisés pour le succès de cette manifestation. Les démonstrations de danse ont été particulièrement appréciées et ont donné un aperçu du festival de danse du 29 juin prochain, où là aussi elle attend une forte participation des élus et de tous les sévériens pour la réussite de ce festival.

Prochaine réunion : le jeudi 18 avril à 20h30